



Droit de regard sur des informations détenues dans un fichier inf

Par **nadinej26**, le **06/03/2010** à **03:23**

Bonjour,
Les lycéens de terminale doivent saisir une liste de vœux pour pouvoir s'inscrire dans un IUT, FAC, ECOLE ... sur le logiciel en réseau PostBAC .
En marge de ce tableau, les professeurs émettent un avis sur l'orientation des études du futur étudiant ! Cet avis est consultable par les écoles qui "recrutent" mais [fluo]caché à l'élève postulant...[/fluo]
1) La vocation d'un enseignant de lycée n'est elle pas de conduire l'élève jusqu'au bac ; et dans ce cas dans quel cadre juridique donne-t-il un avis sur le choix d'une orientation en études supérieures ?
2) L'élève a-t-il le droit de demander à lire l'avis du corps enseignant (qui lui est caché ?
3) A-t-on un droit de réponse ?
Merci de m'aider à trouver des réponses.